

Créer son dossier sur le portail familles



Le portail familles, mis en place avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, est accessible à l'adresse : <https://portailfamilles.valleesduhautanjou.fr>

La création d'un dossier sur le portail familles permet l'accès aux services périscolaires communaux (restauration et accueil) ainsi qu'aux accueils de loisirs des mercredis et vacances.

1

Se connecter au portail familles via lien ou le QR code ci-dessus et créer votre compte :

ME CONNECTER OU CREER MON COMPTE

Pour une 1ère démarche « Créer mon dossier famille »

2

Renseigner les informations de civilité concernant les parents, puis les enfants.
Renseigner les vaccins et les autorisations pour les enfants

3

La structure de rattachement est la commune de scolarisation de votre enfant : choisissez dans le menu déroulant



Informations

- Vous ne pourrez inscrire votre enfant aux activités qu'une fois votre dossier validé par nos services
- Une fois votre dossier validé vous recevrez un e-mail de confirmation de l'identifiant et mot de passe
- Une fois l'inscription réalisée, votre identifiant est l'adresse mail utilisée
- Le règlement intérieur est disponible sur le portail dans l'onglet « Infos », vous y trouverez tous les éléments concernant l'accueil de votre enfant pour les services d'accueil périscolaire et restauration scolaire, avec notamment les règles d'inscription, modification et annulation des repas et les tarifs.

Contact

Gaëlle ROBERT

periscolaire@sceauxdanjou.fr / 06.40.79.00.01